
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **VERSON** (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles de terrain à bâtir cadastrées section AA n° 91p d'une superficie d'environ 1 083 m2 et AA n°213p d'une superficie d'environ 1 311 m2.

PLU : PLU zone Ub (secteur urbain équipé, principalement affecté à l'habitation sous forme de constructions individuelles ou de petits ensembles de faible densité)

PROJET : Réalisation de logements individuels sociaux (7 logements locatifs sociaux sous forme de maisons individuelles T4)

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **27 avril 2017 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Indivision Monsieur et Madame CHERON**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 04 janvier 2017 – 240 000 € + marge négociation 10%

IMPUTATION : **Compte n° 927 323 – Verson "Chemin de la Valette"**
Enveloppe projet : 278 000 €

ROUEN le 07/06/ 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie.

Sébastien LECORNU



Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

